



COMMUNE DE SAINT-LOUIS

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné M. Patrick MALET, Maire de la Commune de SAINT-LOUIS certifie que l’arrêté n° 2019 – 1156 / SP / BATEAT prescrivant l’ouverture d’une consultation du public sur la demande d’enregistrement présentée par L’EARL LES FLEURS JAUNES pour l’exploitation d’un élevage de porcs située sur le territoire de la commune de Saint-Louis, a été affiché en Mairie de Saint-Louis, Mairie annexe de La Rivière et au centre administratif des Makes du 24 juin 2019 au 09 août 2019.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Saint-Louis, le 26 AOUT 2019

LE MAIRE

M. Patrick MALET

